

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Décision du 11 juin 2015 portant renouvellement d'agrément de la Société française du radiotéléphone (SFR) pour la prestation d'hébergement de plateformes gérant des données de santé à caractère personnel via ses offres Services Managés Santé et Cloud Computing de SFR

NOR : AFSZ1530421S

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-9 à R. 1111-15-1 ;
Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 17 janvier 2012 ;
Vu la décision du ministre en charge de la santé du 8 mars 2012 ;
Vu la décision modificative du ministre en charge de la santé en date du 18 février 2015 ;
Vu l'avis du comité d'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel en date du 3 février 2012 ;
Vu l'avis du comité d'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel en date du 30 janvier 2015 ;
Vu l'avis du comité d'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel en date du 22 mai 2015,

Décide :

Article 1^{er}

L'agrément en qualité d'hébergeur de données de santé à caractère personnel de la Société française du radiotéléphone (SFR) pour la prestation d'hébergement de plateformes gérant des données de santé à caractère personnel via ses offres « Services Managés Santé » et « Cloud Computing de SFR » est renouvelé pour une durée de trois ans.

Cette prestation comporte une fonctionnalité d'accès direct du patient aux applications hébergées.

Article 2

La Société française du radiotéléphone s'engage à informer sans délai la ministre chargée de la santé de tout changement affectant les informations communiquées et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité d'hébergement.

Article 3

Le délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé est chargé de l'exécution de cette décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 11 juin 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Le délégué,
P. BURNEL